



Règlements Loterie Maison Marie-Élisabeth  
au profit des opérations de la Maison Marie-Élisabeth  
Licence RACJ - No 426772-1

**Objectif** : amasser des fonds pour financer le bon fonctionnement de la Maison Marie-Élisabeth, afin d'en assurer la pérennité.

**Admissibilité** : le tirage est ouvert à toute personne de 18 ans et plus. Sont exclus du tirage, les membres du Conseil d'administration de la Maison Marie-Élisabeth ainsi que les propriétaires d'une concession automobile participants comme commanditaire et les membres de leurs familles proches.

**Dates et lieux des tirages** : le tirage se fera en 2 étapes. Un premier tirage se fera le 17 janvier 2019 à 15h et déterminera 6 (six) finalistes. Ce pré-tirage se déroulera à la Maison Marie-Élisabeth au 76, 2<sup>e</sup> rue Est à Rimouski. Le grand tirage final, se fera **le vendredi 25 janvier 2019 à 15h à L'Hôtel Rimouski, 225, boul. René-Lepage Est Rimouski**. Lors de ce grand tirage, 5 des 6 finalistes se verront attribuer un prix de 1 000\$ en argent et 1 des 6 finaliste deviendra le grand gagnant d'un prix d'une valeur de 20 000\$ tel que décrit plus bas.

**Vente de billets** : les droits de distribution et de vente de billets sont limités exclusivement aux personnes et aux organismes autorisés par la Maison Marie-Élisabeth. La vente de billets débutera le 1<sup>er</sup> avril 2018 et se terminera par un tirage au sort qui aura lieu le 17 janvier 2019 à 15h.

**Nombre de billets en circulation et coût du billet** : un nombre limité de 6600 billets sont émis pour ce tirage. Le coût du billet est de 20\$ ou six pour 100\$. Les billets sont numérotés de 0001 à 6600.

**Particularités** : les gagnants seront identifiés sur les ondes des radios locales, dans les journaux locaux, sur internet et via différents réseaux sociaux. Ils devront consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage.

**1<sup>er</sup> prix** : Certificat cadeau de 20 000 \$ applicable sur l'achat d'un véhicule neuf chez l'un des 12 concessionnaires automobiles de Rimouski. La personne gagnante de ce prix recevra un chèque de 20 000 \$ de la Maison Marie-Élisabeth émis conjointement à son nom et au nom du concessionnaire automobile qu'elle aura choisi.

**2<sup>e</sup> prix** : Un montant de 1 000 \$

**3<sup>e</sup> prix** : Un montant de 1 000 \$

**4<sup>e</sup> prix** : Un montant de 1 000 \$

**5<sup>e</sup> prix** : Un montant de 1 000 \$

**6<sup>e</sup> prix** : Un montant de 1 000 \$

Les personnes gagnantes des seconds prix (2<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup>) recevront un chèque de 1 000 \$ de la Maison Marie-Élisabeth émis à leur nom.

**Réclamation des prix** : les gagnants auront jusqu'au 20 avril 2019 à 17h00 pour réclamer leur prix à la Maison Marie-Élisabeth au 76, 2<sup>e</sup> Rue Est Rimouski (QC) G5L 0A6

**Le permis de loterie** : sera affiché bien en vue à la Maison Marie-Élisabeth ainsi que sur notre site internet. Les personnes qui participent à cette loterie reconnaissent avoir pris connaissance de ces règlements et acceptent de s'y conformer.